

### Fiche conseil N°7 Chronométrateur

Règlement national N.A.P 1.6.12

Il vérifie la concordance entre la fiche de chronométrage qui lui est remise et le compétiteur qui se trouve sur le plot de départ.

Lors des courses de 50m, le chronométrateur signalera au juge informateur, en levant le bras, toute erreur d'attribution de ligne d'eau.

Il relève les temps des concurrents.

Le chronométrateur démarre son chronomètre au signal de départ et l'arrête lorsque le concurrent touche le mur d'arrivée ou franchit la ligne.

Immédiatement après l'épreuve, il doit inscrire le temps relevé sur la fiche de chronométrage qu'il remet au chronométrateur chef en lui présentant son chronomètre pour contrôle.

Il ne doit pas remettre son chronomètre à zéro avant que le chronométrateur chef ou le juge arbitre adjoint ne lui ait signifié le signal "chronomètre à zéro".

Une fois le nageur debout et stabilisé il est autorisé à donner la bouteille d'IS au nageur si celui-ci le souhaite.

Il contrôle si le concurrent a effectué son virage (du côté du bassin où il se trouve) suivant les règlements en vigueur. Il est responsable de l'enregistrement des temps intermédiaires sur la fiche de chronométrage.

Pour les distances supérieures à 400m, le chronométrateur doit indiquer au nageur le dernier 100m qui lui restera à parcourir.

En piscine, le chronométrateur signale au juge arbitre tout contact de bouteille avec le bord du bassin dans sa ligne d'eau ainsi que tout changement de ligne d'eau (disqualification).

En longue distance, les chronométrateurs de la course font l'appel et font signer la feuille de course. A la fin de l'épreuve, les juges doivent signer la feuille de course et la remettre au juge arbitre.

#### Conseils :

Penser à avoir une pile de rechange pour votre chrono avec le matériel adéquat.

Prendre un plastique pour protéger le carton

Penser à bien mettre la planche profondément pour les derniers 100 mètres